
COLLÈGE DES MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU

01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU

MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DU BATIMENT "EXTERNAT"

MAÎTRE D'OUVRAGE: **MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU**

01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES
67500 HAGUENAU
WWW.COLLEGE-MISSIONS-AFRICAINES.FR



MAÎTRE D'ŒUVRE:

JACQUES ORTH ARCHITECTE DENSAIS — **ARCHETYPE** — CHRISTOPHE BURY ARCHITECTE DE
SAS D'ARCHITECTURE

ARCHETYPE

JACQUES ORTH & CHRISTOPHE BURY
32A, RUE DES FILEURS - 67240 BISCHWILLER
TÉL. 03 88 53 98 98
MAIL. AGENCE@ARCHETYPE-SAS.FR

WWW.ARCHETYPE-SAS.FR

BUREAU D'ÉTUDES:

SRIG INGENIEURS CONSEILS

5, RUE DE LISBONNE - 67300 SCHILTIGHEIM
TÉL. 03 88 62 38 18 FAX. 03 88 93 03 50
MAIL. INGENIEURSCONSEILS@SRIG.FR

BUREAU D'ÉTUDES:

BMA INGENIERIE

6, RUE DE TURCKHEIM - 68230 NIEDERMORSCHWIHR
TÉL. 03 89 30 06 75 FAX. 03 89 30 05 73
[Mail. bmai@orange.fr](mailto:bmai@orange.fr)

BUREAU CONTRÔLE:

QUALICONSLT

06, RUE DES HÉRONS
67960 ENTZHEIM
TÉL. 03 88 78 45 81 FAX. 03 88 78 56 28

BUREAU SSI:

FIBE ÉTUDES

7A RUE DE LA BATTERIE
67118 GEISPOLSHHEIM
TÉL : 03 88 15 55 18 FAX : 09 70 62 20 70
MAIL. BLAISE@FIBE.FR

COORDINATEUR CSPS:

AGP COORDINATIONS

PASCALE GUENOUKPATI
10 RUE DU ZIEGELFELD
67100 STRASOURG
TEL. 06 62 42 47 21 FAX : 09 55 64 36 01
MAIL. CONTACT.AGPCOORDINATION@YAHOO.FR

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 04 MENUISERIE SERRURERIE

- CCTP

4 1 **PRESENTATION DE L'OPERATION**

L'opération projetée concerne la mise en sécurité et accessibilité du bâtiment

du Collège des Missions Africaines Haguenau, situé :

- 01 Rue des Missions Africaines,
67500 HAGUENAU

Classement ERP :

- le bâtiment est classé ERP de type R, de 3ème catégorie

Maître d'Ouvrage :

- Collège des Missions Africaines Haguenau
01 Rue des Missions Africaines,
67500 HAGUENAU

Maître d'Oeuvre :

- SAS ARCHETYPE
Jacques ORTH et Christophe BURY
32a, rue des Fileurs
67240 BISCHWILLER
tél : 03 88 53 98 98
fax : 03 88 53 98 99
Adresse Courriel : agence@archetype-sas.fr

Adresse du chantier :

- 01 Rue des Missions Africaines,
67500 HAGUENAU

4 1 1 **CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX**

Les prestations du présent lot comprennent :

- le présent lot concerne les travaux de menuiseries extérieures
- la consistance détaillée des travaux est précisée dans le Descriptif, et les principes de conception générale et détails d'exécution sur les plans du Maître d'Oeuvre.

4 1 2 **ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE**

Les travaux seront exécutés conformément :

- à la totalité des plans, descriptifs, schémas, etc ... joints au dossier.
- aux fascicules interministériels du Cahier des Clauses Techniques (CCTG), applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment.
- ces documents C.C.T.G. ne sont pas tous nommément désignés ici, chaque entrepreneur étant contractuellement réputé connaître tous les documents C.C.T.G. applicables aux travaux de son lot.
- aux Cahier des Charges et Règles de calcul des DTU
- aux Cahier des Clauses Spéciales DTU (C.C.S. - D.T.U.)
- à la réglementation thermique RT 2012
- Conforme à la norme NF P98-351 en vigueur
- L'ensemble des ouvrages à réaliser par le titulaire du marché seront conformes à la réglementation et aux normes en vigueur

En particulier :

Les DTU :

Menuiseries intérieures en bois :

- DTU 36.1 - NF P 23.201 : Menuiseries en bois
- FD P 20.201 et DTU 36.1 et DTU 37.1 : choix des fenêtres en fonction de leur exposition
- DTU 39 : Miroiterie - Vitrerie
- DTU 34 : Fermetures
- DTU 34.1 : NFP 25.201 : Ouvrages de fermeture pour baies libres

Menuiseries extérieures en aluminium :

- DTU 37.1 : Menuiserie métallique
- DTU 36.1 et DTU 37.1 : Choix des menuiseries suivant exposition
- DTU 39.1 et 39.4 : Vitrerie et miroiterie
- DTU 34 : Fermetures

Les normes :

Menuiseries intérieures en bois :

- NFB 53.501
- NFB 53.502
- NFB 53.503 Classement d'aspect des bois
- NFB 53.504 Contre plaqué
- NF B 32-003 : Glace non colorée - Généralités (décembre 1981)
- NFB 53.510 Qualité des bois de menuiserie
- NFB 54.004 Classement des lambris
- NFP 23.401- 402 huisserie et bâti
- NFP 23.301 -3 02 - 303-304 : Portes planes
- NFP 23.510 Portes planes techniques
- Les normes concernant les panneaux

Menuiseries extérieures:

- NFP 20-501 : Classe d'exposition
- NFP 22.255 : Assemblages soudés
- NFP 24.101 : Terminologie
- NFP 24.301 : Spécifications techniques
- NF A 91-450 : Teintes et nuances
- NFP 24.351 : Protection contre la corrosion
- norme FD P 20-201 de décembre 2001, concernant le choix des fenêtres et portes extérieures en fonction de leur exposition
- toutes les normes concernant les profilés acier
- toutes les normes pour profilés métaux non ferreux
- label NF SNQ pour les quincailleries
- NF-B 32 500 (vitrage de sécurité)
- NF-B 78 303 (verre feuilleté)
- NF-B 78 304 (verre trempé pour vitrage de bâtiment)
- NF-B 32 003 (glaces non colorées)
- Cahier des charges des fabricants
- Les avis techniques des produits utilisés
- Les avis techniques (ATEC) des matériaux, procédés, éléments ou équipements nouveaux
- Les règles professionnelles reconnues par les assureurs et plus particulièrement par l'AFAC

Etanchéité des menuiseries :

- Nouvelles normes A E V : Perméabilité à l'air : NF EN 1026 et NF EN 12207
- Etanchéité à l'eau : NF EN 1027 et NF EN 12208
- Résistance au vent : NF EN 12210 et NF EN 12211

Acoustique

- Nouvelle réglementation acoustique : NRA

Généralités concernant la vitrerie :

- Tous les travaux et matériaux seront conformes aux normes françaises suivantes :
- NF-P 20511 : portes, mesurage des défauts de planéité générale des travaux de portes (novembre 1974)
- NF-P 20512 : portes, mesurage des défauts des dimensions et des défauts d'équerrage des vantaux des portes (novembre 1974)
- NF-P 23 303 : portes planes intérieures en bois, portes de communication (décembre 1973)
- NF-P 23 501 : portes planes intérieures en bois, technique des essais (décembre 1973)
- NF-P 26 315 : serrures du bâtiment, dispositifs anti-panique à barre (septembre 1978)
- règles techniques de l'U E A T C
- les règles de sécurité incendie (arrêté du 31 janvier 1986 et modificatif), ainsi que les recommandations des services de secours concernés

Normes Françaises pour le bâtiment, à savoir :

- normes homologuées
- normes enregistrées
- normes expérimentales applicables aux travaux.
- Ces normes ne sont pas nommément désignées ici. Chaque entrepreneur étant contractuellement réputé connaître toutes les normes concernant les ouvrages et les matériaux entrant dans les ouvrages de son lot, ainsi que toutes les autres normes applicables pour les travaux dont il a la charge

Le Règlement de Construction : (Textes législatifs et réglementaires)

- Décret n° 69596 du 14 juin 1969 - Règles générales de construction des bâtiments d'habitation, modifié par le décret n° 74306 du 10 avril 1974, complété des arrêtés d'application.

Les Règles Professionnelles :

- Les recommandations et directives FNB CTB,
- Fascicule AFNOR NF X 40.501,
- Recommandations : A 378 du GPEM/AB et GPEM/T du 28 Novembre 1978.

Autres documents :

- Les Avis Techniques (AT) des composants et produits utilisés.
- Les Cahiers du CSTB
- Les directives et guides techniques de l'UETAC
- Les Procès-verbaux d'essais du CSTB et du CERFF
- toutes les normes françaises intéressant les ouvrages du présent lot
- sont également applicables les normes européennes et étrangères qui seraient rendues obligatoires par les réglementations françaises.
- Pour les prestations n'entrant pas dans le domaine d'application des documents ci-avant et à défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution, l'entrepreneur devra, dans la mesure du possible, traiter ces travaux par analogie avec les conditions, règles et prescriptions énoncées dans les documents visés au présent chapitre ou à défaut suivant les conditions, règles et prescriptions énoncées par le fabricant.

4 1 3 PRESTATIONS

Les prestations à charge du présent lot comprennent :

- la visite des lieux.
- la protection et les mesures conservatoires des ouvrages contigus.
- l'exécution des travaux de qualité très soignée.
- le nettoyage en cours et en fin de chantier ainsi que l'enlèvement des gravois aux décharges.
- la reconnaissance des supports.

- la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
- la fourniture et l'outillage du matériel d'exécution.
- la mise en œuvre des produits suivant prescription du cahier des charges et des documents particuliers du marché.

Prescriptions techniques particulières.

Menuiseries intérieures en bois :

Matériaux

Bois

- les bois massifs ou panneaux de particules agglomérés ou contre plaqués, employés dans les ouvrages de menuiseries, seront de nature, provenance, qualité, caractéristiques physiques classement, d'aspect en tous points conformes aux Normes Françaises applicables à ces matériaux.
- les bois devront être parfaitement sains, secs, sans nœuds, ni autres altérations ni épaufrures, soigneusement poncés, les assemblages soignés et robustes.
- les portes isoplanes devront posséder le label de qualité CTB.

Quincaillerie

- toutes les quincailleries et autres articles de serrurerie employés seront de première qualité, estampillées de grande marques, conformes aux Normes SNFQ et posséder le label NF, solidement fixées et facilement remplaçables en cas de détérioration.
- tous les "accessoires" visibles seront en laiton chromé ou aluminium traité anodisé naturel ou ton champagne.

Paumelles

- les paumelles employées devront être appropriées aux ouvrants, leurs nombres et dimensions seront déterminés par la nature, poids de la porte et son usage.
- toutes les paumelles seront réglables dans les deux sens, verticalement par bague de même nature que la paumelle, horizontalement par serrage ou desserrage.

Visseries

- toutes les pièces de quincaillerie seront fixées avec des vis à têtes fraisées, de nombre et force adaptées aux ouvrages à réaliser, toutes les vis apparentes seront de qualité INOX - chromées ou PS, jamais en acier non traité.

Butées de portes

- toutes les portes, tant les portes palières que les portes de distribution, seront munies de butées de portes sauf disposition contraire stipulée dans le descriptif

Menuiseries extérieures:

Généralités concernant les menuiseries extérieures en aluminium :

- l'aluminium et les alliages utilisés seront de nature compatible avec les traitements et résistance mécanique nécessaires aux ouvrages du présent lot,
- sauf indication contraire, il sera fait utilisation de nuances de "qualité architecturale" (norme NFA 91-450).
- les menuiseries extérieures en aluminium devront avoir un affaiblissement acoustique de 35 dB (A) minimum
- la menuiserie sera classée A3-E3-V3 du point de vue étanchéité à l'air, à l'eau et résistance au vent selon norme NF P 20-302.
- ce classement sera exigé et devra être justifié par un PV du CERFF
- les menuiseries seront réalisées en aluminium laqué, teinte au choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme des coloris RAL proposée,
- les vitrages isolants proposés devront avoir un coefficient d'isolation thermique conforme aux réglementations en vigueur
- les vitrages isolants proposés devront bénéficier d'un avis technique couvert par les assurances et du label AVIQ-CEBTP avec garantie de 10 ans minimum.
- la menuiserie sera conçue de façon à évacuer vers l'extérieur les eaux de ruissellement
- la jonction avec le gros-œuvre devra être particulièrement soignée : fond de joint comprimé et joint souple de 1ère catégorie
- les ferrures seront du type encastré. Les parties métalliques seront en métal non ferreux ou protégé par galvanisation ou procédé équivalent.
- les ferrures seront de bonne qualité et d'un modèle adapté aux profilés des châssis et aux dimensions des vantaux.

Qualité des matériaux :

- l'aluminium et les alliages utilisés seront de nature compatible avec les traitements et résistances mécaniques nécessaires aux ouvrages du présent lot,
- sauf indication contraire, il sera fait utilisation de nuances de "qualité architecturale", (norme NFA 91-450).

Traitement de finition :

Tous les ouvrages livrés par le serrurier seront protégés contre l'oxydation soit :

- par nature (acier inox ; galvanisation, etc...)
- par peinture primaire anti-rouille appliquée à la brosse après dégraissage, brossage de la rouille et piquage de la calamine ; épaisseur du film 40 microns (peinture de finition à charge du peintre)
- par métallisation au zinc fondu projeté, suivant NFA 91 201, épaisseur minimum 80 microns avec garantie de 10 ans selon cliché 7 de l'ONHGPI (Office National d'Homologation de Garantie des Peintures Industrielles)

Echantillons :

- l'entreprise soumissionnaire devra impérativement prévoir dans ses prix unitaires une sujétion d'échantillonnage d'environ 1 ml par type de garde-corps

4 1 4 **OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE**

- Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP et l'offre de l'entreprise n'ont pas de caractère limitatif.
L'entreprise devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des conditions d'exécution des travaux de sa compétence, étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet, y compris les sujétions normalement prévisibles.
- Pour les travaux de sa compétence, il faut également comprendre les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion des corps d'état dans le bâtiment et que l'entreprise reconnaît avoir prévu ces ouvrages sans omission ni réserve dans son prix global.
- L'entrepreneur devra vérifier et étudier sous sa propre responsabilité les opérations mentionnées aux pièces du marché. Il est spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une de ces pièces pour que l'entrepreneur en doive son exécution sans restriction, ni réserve.
- En conséquence, il ne pourra en aucun cas arguer des imprévisions ou des interprétations des plans ou descriptifs pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comportent ou justifier une demande de supplément de prix.
- S'il y a lieu, et au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la remise des offres, les candidats sont tenus de signaler les erreurs relevées dans le projet d'exécution établi par le Maître d'Oeuvre, faute de quoi ils seront censés l'accepter.
Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus admise.
- Au plus tard 7 jours avant la remise des offres, le Maître d'oeuvre portera à la connaissance des concurrents la suite donnée à leurs observations et les informera de ses conclusions.

En complément ou par dérogation au cahier des clauses spéciales DTU définies au paragraphes ci-dessous, les travaux du présent lot comprennent :

- tous les frais stipulés au CCAP
- tous les frais stipulés au CCAG non dérogés par le CCAP
- les échafaudages complémentaires nécessaires et non prévus par le lot échafaudages
- les protections et sécurités suivant le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé compris maintenance, entretien et repliement
- les moyens de levage pour approvisionner les matériaux
- la protection des ouvrages conservés.
- la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de leur marché,
- tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc... dans les conditions précisées aux documents contractuels
- la fixation par tous moyens de leurs ouvrages,
- l'enlèvement de tous les gravois de leurs travaux,
- la main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc... de leurs ouvrages en fin de travaux et après la réception
- la vérification des tolérances des supports au moins 30 jours calendaires avant l'intervention du présent lot
- la mise à jour ou l'établissement du D.O.E. (dossier des ouvrages exécutés) pour être remis au Maître d'Ouvrage à la réception des travaux
- les plans d'atelier et de chantier des ouvrages de menuiseries bois, relatifs aux méthodes de réalisation de l'entreprise en complément aux plans d'exécution établis par la maîtrise d'œuvre, à faire approuver par celle-ci avant toute mise en fabrication
- les études et plans de détail de réalisation des ouvrages, coupes et détails de principe inclus dans les Documents Particuliers du Marché. Tous les plans et détails dus par le présent lot devront être transmis au Maître d'œuvre au moins 30 jours calendaires après notification du marché.
- la fourniture des dispositifs de fixation, d'ancrage (rails, platines à présceller, douilles, etc..) lorsque ceux-ci doivent être incorporés au gros-œuvre, ainsi que les plans d'implantation correspondants
- les carottages et/ou sciages aux outils diamantés pour création de trous, feuillures, engravures... qui n'auraient pu être réalisés par l'entrepreneur de gros-œuvre du fait de l'entrepreneur du présent lot qui n'aurait pas fourni en temps utile les plans de réservation
- le traitement insecticide et fongicide des composants en bois massif résineux
- pour tous les ouvrages à peindre, le masticage des trous de fixation et le ponçage fin des parements apparents
- pour tous les ouvrages à vernir, le bouchonnage en bois de même essence des trous de fixation et le ponçage fin des parements apparents
- la fourniture et la pose des quincailleries, systèmes de manœuvre, d'équilibrage, de suspension, de guidage, de verrouillage
- la fourniture et la pose des pattes de scellement, des chevilles, des douilles auto-foreuses et autres systèmes de fixation non incorporés au gros-œuvre, ainsi que les taquets de calage. Les scellements humides seront toujours réalisés avec un mortier sans retrait de type SELTEX ou de qualité équivalente
- la fourniture et la pose des cylindres de sûreté des ouvrages du présent lot,
- la fourniture et la pose des baguettes de finition et de calfeutrement (plats, cornières, corniches, quarts de rond)
- la fourniture et la pose des vitrages sous parecloses pour les parties vitrées des ouvrages du présent lot
- les vernis de finition sur chants et alaises des ouvrages stratifiés ou mélaminés
- la fourniture et pose des vitrages sous parcloses pour les parties vitrées des ouvrages du présent lot
- la fourniture et pose des joints plastiques de calfeutrement dans le cas de pose en feuillure finie et en feuillure brute
- le nettoyage final avant réception des locaux où le menuisier est intervenu
- l'enlèvement des débris, des déchets, des emballages
- le présent lot devra prendre toutes les précautions lorsqu'il fixe le mobilier sur la chape d'un plancher chauffant, dans ce cas précis, il devra se faire assister par le chauffagiste qui lui localisera les tuyauteries de chauffage

4 1 5 LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LOTS SEPARES

L'Entrepreneur du présent lot doit s'assurer, avant le commencement de ses travaux sur chantier, que :

- les supports et ouvrages effectués par les autres corps d'état sont débarrassés de tous engins et dépôts de chantier
- tout support sur lequel il aura commencé ses travaux sera considéré comme accepté, si aucune réserve n'a été formulée avant.
- une coordination sera assurée en temps utile avec les autres corps d'état intéressés, afin que :
 - . les travaux de ces corps d'état soient exécutés dans leur ordre normal, en fonction du planning contractuel, sans aucune gêne pour les autres entreprises,
 - . qu'aucun dégât ne soit occasionné à l'étanchéité et à la protection après achèvement des travaux

COORDINATION :

L'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entreprises des autres lots, afin de lui permettre

Au lot électricité

- fourniture et pose des câblages depuis la SSI aux portes de recoupement des circulations horizontales et des cages d'escaliers par le lot électricité
- fourniture des ventouses par le présent lot
- raccordement des ventouses à réaliser par le présent lot

Présence d'amiante :

- Un rapport de repérage des matériaux contenant de l'**amiante**, est joint au présent dossier de consultation.
- Toutes les entreprises qui seront amenées à intervenir pour des travaux ponctuels aux endroits présentant des
- L'employeur réalisera son évaluation des risques suivant le niveau d'empoussièrement correspondant au processus de
- L'entreprise établira au préalable de ses travaux, un mode opératoire définissant les techniques de réduction de
- Le mode opératoire précisera les équipements de protections individuelle et collective adaptés aux travaux à réaliser.
- L'entreprise devra **justifier de sa qualification** et des compétences individuelles de ses travailleurs pour les

Nettoyage :

- la présente entreprise devra le nettoyage parfait des lieux suite à son intervention

4 1 6 METRE :

- Toutes les quantités indiquées dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ne sont données qu'à titre indicatif.
- Toutes les quantités indiquées dans le devis quantitatif ne sont données qu'à titre indicatif.
- Il appartient à l'Entreprise adjudicataire du présent lot, de les vérifier par la consultation des pièces graphiques et par la visite des lieux et de signaler au Maître d'Oeuvre toute erreur décelée avant le début des travaux
- aucune contestation ultérieure ne sera prise en compte.
- si des prestations ou moyens supplémentaires, non prévus au projet et documents d'Appel d'Offres, s'avèrent nécessaires à l'exécution, le coût induit sera réputé inclus au montant du marché, étant entendu que l'Entreprise est sensée avoir prévu au travers de ses obligations l'ensemble des prestations non décrites mais néanmoins nécessaires pour une exécution dans les Règles de l'Art au titre de son marché.

4 DESCRIPTION DES OUVRAGES - CCTP

4 1 MENUISERIES EXTERIEURES

Exécution - généralités :

- fourniture et pose de portes en menuiserie aluminium vitrées en profilés aluminium à rupture de pont thermique, comprenant :
- degré coupe-feu requis : 1 heure
- PV à fournir feu à fournir
- menuiserie à incorporer dans ensemble existant en lieu et place des menuiseries déjà en place
- portes à 2 vantaux battants avec traverse horizontale à 1,00 m de hauteur, entièrement vitrées à 2 carreaux par vantail
- 2 vantaux 1/3 2/3
1vantail 100+ 1vantail 40 / 2,10
- à profilés renforcés pour bonne stabilité de l'ensemble
- teinte RAL selon le choix de l'architecte
- double barrière par joint EPDM en périphérie de l'ensemble
- y compris finition entre menuiserie, mur existant et nouveaux châssis
- y compris toutes adaptations des menuiseries existantes pour mise en place
- Ensemble conforme aux normes PMR
- y compris toutes sujétions

Vitrage :

- double vitrage isolant et de sécurité, avec glaces feuilletées sur les 2 faces, équipé d'un vitrage à basse émissivité pour une isolation thermique renforcée, vide avec argon, permettant d'obtenir un coefficient U de 1,1 W/m²K pour la menuiserie

Ferremets :

- 4 paumelles de 180 mm à roulement à billes par vantail
- joint d'étanchéité en fond de feuillure
- couvre-joint 2 faces
- ferme-porte à frein hydraulique avec capot de couleur sur le vantail principal
 - . conforme à la norme NFP 26 316
 - . universel, à encombrement réduit, fixation invisible
 - . 2 vitesses de réglage par 2 vis hydrauliques
 - . dimensions adaptées à celles de la porte
 - . clapet de sécurité d'ouverture et de fermeture
 - . sans freinage à l'ouverture
 - . montage avec bras à coulisse anti-vandalisme, avec arrêt (angle maximum : 90°)
- 1 tampon butoir par vantail, avec finition nickelée
- béquille et plaque de propreté sur chaque face en aluminium naturel
- seuil en aluminium, accessible aux handicapés

Serrure :

- serrure de sûreté type profil européen avec clé plate
- serrure selon organigramme, livrée avec 3 clefs

Sécurité :

- barre anti-panique intérieure

Divers :

- l'ensemble sera livré anodisé ou prélaqué en atelier
- teinte RAL selon choix de l'architecte,
- fond de joint comprimé et joint souple de 1ère catégorie entre la menuiserie et les murs à ossature bois des façades
- profilés périphériques en habillage extérieurs des jonctions menuiseries et bardages
- ensemble avec adaptation sur ouverture créée par le gros œuvre

Murs:

- Porte à intégrer dans cloisons suite à dépose d'une porte. A charge du lot GO

4 1 1 Porte sortie de secours en menuiserie à 2 vantaux

Dimension

- Porte de dim : 1,40 x 2,10 m ht (1,00+0,40x2,10)
- 2 UP

Localisation :

- aile ouest au niveau RdC, 1er et 2eme

Métre : l'unité

4 1 2 Porte sortie de secours en menuiserie à 1 vantail

Dimension

- Porte de dim : 0,90 x 2,10 m ht
- 1 UP

Localisation :

- aile ouest au niveau RdC, salle de réunion

Métre : l'unité

4 1 3 **Moins valus pour porte sortie de secours**

Exécution - généralités :

- Idem que les position 4.1.1 et 4.1.2
- mais en remplacement du vitrage moins valus pour, pose d'une porte métallique double peau
- teinte RAL selon choix de l'architecte,

Métre : l'ensemble

4 2 **MENUISERIES INTERIEURES METALLIQUES**

1 2 1 **Porte métallique double peau à 1 vantail**

Exécution - généralités :

- fourniture et pose d'une porte métallique double peau à 1 vantail,
- degré coupe-feu requis : 1 heure
- PV à fournir feu à fournir
- teinte RAL selon choix de l'architecte,
- ensemble étanche par joint EPDM en périphérie de l'ensemble
- y compris finition sur mur conservé
- y compris toutes adaptations des menuiseries existantes pour mise en place
- Ensemble conforme aux normes PMR
- y compris toutes sujétions passage libre de 90

comprenant :

Murs:

- Porte à intégrer dans cloisons plâtre neuve à charge du lot plâtrerie

Huisserie et vantaux :

- cadre dormant métallique en profilés tubulaires à ailettes, venant se loger dans une feuillure réservée par l'encadrement du mur en maçonnerie de briques ou de béton
- à 1 vantail, tôle 2 faces
- avec remplissage de l'âme en matériau isolant
- panneaux de porte constitué de 2 tôles d'acier prépeints avec primaire antirouille
- Imposte fixe comportant un linteau de 36cm suivant démolition sur place

Quincaillerie :

- 3 paumelles soudées par vantail pour ouverture vers l'extérieur
- ferme-portes hydrauliques apparents sur chaque vantail conformes à la norme européenne EN 1154 concernant la tenue au feu
- serrure de sûreté à cylindre à combinaison, à profil européen FFS ou équivalent selon organigramme clé
- barre anti-panique intérieure sur le vantail principal

Dimension

- Portes de dim : 0,90 x 2,10 m ht à 1 vantail
- 1 UP

Localisation :

- Porte chaufferie sous sol

Métre : l'unité

4 3 **METALLERIE**

4 3 1 **Barres d'appuis en acier thermo-laquées**

Exécution - généralités :

- Fourniture et pose de barres d'appui métalliques extérieurs en acier thermolaqué
- pose de barreaux horizontaux en tube métallique de 50 mm de diamètre
- y compris fixation invisible
- l'ensemble pour forme garde corp avec allège masoné de 1ml de hauteur
- ensemble galvanisé puis thermolaqué
- Ensemble conforme au norme sur les gardes corps et au PMR
- y compris toutes sujétions

Dimension

- Sur l'argeur de la menuiserie
- de tableau à tableau
- 2,50 de longueur environs

Localisation :

- Sur l'ensemble des allège inférieur à 1,00ml de hauteur
- Aile ouest et est des couloir
- suivant plans Architecte

Métre : l'unité

Par fenêtre

4 3 2 **Barres d'appuis en acier thermo-laquées**

Exécution - généralités, Dimension

- Idem position 4.3.1

Localisation :

- Sur l'ensemble des allège inférieur a 1,00ml de hauteur
- Aile ouest et est des classe
- suivant plans Architecte

Métre : l'unité

Par fenêtre

4 3 3

Garde corps escalier centraux

Exécution - généralités :

- Fourniture et pose de barreaux horizontaux en tube métallique de 50 mm de diamètre
- garde-corps avec consoles de fixations en retour pour fixation vissée de part et d'autre des murs, en plat métalliques
- hauteur de l'ensemble 1,00 m environ
- ensemble thermolaqué
- avec dépose du garde corp existant
- Ensemble conforme au norme sur les gardes corps et au PMR
- y compris toutes sujétions

Dimension

- sur l'ensemble des niveau entre RdC/1er, 1er/2eme, 2eme/Comble
- hauteur a franchir de 4,00ml de hauteur

Localisation :

- Aile ouest et est
- Cage d'escalier central pour sortie de secur

Métre : un ensemble par cage d'escalier

4 3 4

Garde corps escalier hall vers les ailes

Exécution - généralités :

- Fourniture et pose de barreaux horizontaux en tube métallique de 50 mm de diamètre
- garde-corps avec consoles de fixations en retour pour fixation vissée de part et d'autre des murs, en plat métalliques
- hauteur de l'ensemble 1,00 m environ
- ensemble thermolaqué
- avec dépose du garde corp existant
- Ensemble conforme au norme sur les gardes corps et au PMR
- y compris toutes sujétions

Dimension

- sur l'ensemble des 1/2 niveau entre RdC hall / ail ouest Administration et aile est salle classe
- sur les deux cotés de l'escalier
- hauteur a franchir de 1,00ml de hauteur environs

Localisation :

- Aile ouest et est
- Escalier hall central

Métre : un ensemble par escalier

4 3 5

Mains courante escalier hall vers salle 1

Exécution - généralités :

- idem position 4.3.4

Dimension

- sur l'ensemble des 1/2 niveau entre RdC hall / ail est vers salle 1
- sur un coté de l'escalier
- hauteur a franchir de 1,00ml de hauteur environs

Localisation :

- Hall vers salle 1 au RdC

Métre : l'Ensemble

4 3 6

Garde corps escalier hall

Exécution - généralités :

- idem position 4.3.4

Dimension

- sur l'ensemble des 1/5 niveau entre RdC hall vers la cours
- sur les deux cotés de l'escalier
- avec retour en angle sur un coté vers salle 1
- hauteur a franchir de 0,50ml de hauteur environs

Localisation :

- Hall

Métre : l'Ensemble

4 3 6 **Garde corps escalier parvis extérieur**

Exécution - généralités :

- Fourniture et pose de barres d'appui métalliques extérieurs en acier thermolaqué
- pose de barreaux horizontaux en tube métallique de 50 mm de diamètre
- y compris fixation invisible
- l'ensemble pour forme garde corp avec allège masoné de 1ml de hauteur
- ensemble galvanisé puis thermolaqué
- avec dépose du garde ou des ggardes corps existant
- Ensemble conforme au norme sur les gardes corps et au PMR
- y compris toutes sujétions

Dimension

- sur l'ensemble des niveaux entre RdC hall vers la rue intérieur
- sur les deux cotés de l'escalier
- hauteur a franchir de 1,50ml de hauteur environs
- decompose sur deux volée

Localisation :

- Sur l'ensemble du parvis extérieur facade sud
- suivant plans Architecte

Métre : l'Ensemble

4 3 7 **Garde corps terrasse parvis extérieur**

Exécution - généralités :

- Fourniture et pose de barres d'appui métalliques extérieurs en acier thermolaqué
- pose de barreaux horizontaux en tube métallique de 50 mm de diamètre
- y compris fixation sur mur bahut de 40/50 cm de hauteur environs
- l'ensemble pour forme garde corp de 1ml de hauteur fini avec mur bahut
- ensemble galvanisé puis thermolaqué
- Ensemble conforme au norme sur les gardes corps et au PMR
- L'ensemble faisant racord avec la main courant de la position 4.3.6
- y compris toutes sujétions

Dimension

- Sur terrasse parvis extérieur
- sur les deux cotés de l'entrée
- 9ml de longueur par coté donc 19 ml au TT
- hauteur du garde corp 0,60ml environs

Localisation :

- Sur l'ensemble de la terrasse parvis extérieur facade sud
- suivant plans Architecte

Métre : l'Ensemble

4 4 **MENUISERIE EXTERIEUR TYPE FENETRE**

Exécution - généralités :

- Dépose du chassis existant avec soin
y compris descellement des pattes de fixation et enlèvement
- Nettoyage de la feuillure et vérification, avec réfection des éventuelles parties endommagées, et si nécessaire mise à l'aplomb

- Fourniture et pose de nouveau chassis ouvrant a la francaise
- Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact
- L'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects
- Type de fixation est expressément autorisé par l'Avis Technique
- L'étanchéité entre le dormant et le support sera réalisée par interposition d'un joint souple destiné à cet usage
- Les calfeutrements entre les menuiseries et l'existant seras a assurer
- Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints intérieurs nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits

Vitrage :

- Verres feuilletés
- Vitrage isolant à faible émissivité 24 mm d'épaisseur (4+16+4) FE, fourni et posé en atelier
- $U_w < 1.4 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $U_d < 1.4$
- Classement de performance minimum : $A^*4^E*9aV*a3$ (classement AEV à fournir au Bureau de contrôle)
- Certificat CEKAL à fournir au bureau de contrôle

Accastillage:

- Fermetur par clé pompier
avec manœuvre depuis l'intérieur
- Systeme caché par plastron

Métre : l'Unité

4 4 1 **Menuiserie extérieur type 1**

Exécution - généralités :

- Idem position 4.4

Dimension

- 0,60 x 1,50 ml de hauteur environs
- Avec forme triangulaire en parti basse

4 4 2 Menuiserie extérieur type 2

Exécution - généralités :

- Idem position 4.4

Dimension

- 0,60 x 0,90 ml de hauteur environs

4 4 3 Menuiserie extérieur type 3

Exécution - généralités :

- Idem position 4.4

Dimension

- 0,60 x 1,40 ml de hauteur environs

4 4 4 Menuiserie extérieur type 4

Exécution - généralités :

- Idem position 4.4

Dimension

- 0,40 x 1,40 ml de hauteur environs

COLLÈGE DES MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU

01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU

MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DU BATIMENT "EXTERNAT"

MAÎTRE D'OUVRAGE: **MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU**
01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU
67500 HAGUENAU
WWW.COLLEGE-MISSIONS-AFRICAINES.FR



MAÎTRE D'ŒUVRE: **JACQUES ORTH** ARCHITECTE D'ENSAIS — **ARCHETYPE** — **CHRISTOPHE BURY** ARCHITECTE DE
SAS D'ARCHITECTURE
ARCHETYPE
JACQUES ORTH & CHRISTOPHE BURY
32A, RUE DES FILEURS - 67240 BISCHWILLER
TÉL. 03 88 53 98 98
MAIL. AGENCE@ARCHETYPE-SAS.FR WWW.ARCHETYPE-SAS.FR

BUREAU D'ÉTUDES: **SRIG INGENIEURS CONSEILS**
5, RUE DE LISBONNE - 67300 SCHILTIGHEIM
TÉL. 03 88 62 38 18 Fax. 03 88 93 03 50
MAIL. INGENIEURSCONSEILS@SRIG.FR

BUREAU D'ÉTUDES: **BMA INGENIERIE**
6, RUE DE TURCKHEIM - 68230 NIEDERMORSCHWIHR
TÉL. 03 89 30 06 75 Fax. 03 89 30 05 73
MAIL. BMAI@ORANGE.FR

BUREAU CONTRÔLE: **QUALICONSULT**
06, RUE DES HÉRONS
67960 ENTZHEIM
TÉL. 03 88 78 45 81 Fax. 03 88 78 56 28

BUREAU SSI: **FIBE ETUDES**
7A RUE DE LA BATTERIE
67118 GEISPOLSHHEIM
TÉL : 03 88 15 55 18 Fax : 09 70 62 20 70
MAIL. BLAISE@FIBE.FR

COORDINATEUR CSPS: **AGP COORDINATIONS**
PASCALE GUENOUKPATI
10 RUE DU ZIEGELFELD
67100 STRASOURG
TEL. 06 62 42 47 21 Fax : 09 55 64 36 01
MAIL. CONTACT.AGPCOORDINATION@YAHOO.FR

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Lot 04 MENUISERIE SERRURERIE

- DPGF

4 DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE - DPGF

position		libellé	U	Q	PU	PTHT
4	1	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES				
4	1 1	Porte sortie de secours en menuiserie 2 vantaux	U	3		
4	1 2	Porte sortie de secours en menuiserie à 1 vantail	U	1		
4	1 3	Moins valus pour porte sortie de secours	Ens	1		PM
4	2	MENUISERIES INTERIEURES METALLIQUES				
4	2 1	Porte métallique double peau à 1 vantail	U	2		
4	3	METALLERIE				
4	3 1	Barres d'appuis des couloir	U	30		
4	3 1	Barres d'appuis salle de classe	U	61		
4	3 3	Garde corps escalier centraux	Ens	2		
4	3 4	Garde corps escalier hall vers les ailes	Ens	2		
4	3 5	Mains courante escalier hall vers salle 1	Ens	1		
4	3 6	Garde corps escalier hall	Ens	1		
4	3 7	Garde corps terrasse parvis extérieur	Ens	1		
4	4	MENUISERIE EXTERIEUR TYPE FENETRE				
4	4 1	Menuiserie extérieur type 1	U	4,00		
4	4 2	Menuiserie extérieur type 2	U	2,00		
4	4 3	Menuiserie extérieur type 3	U	2,00		
4	4 4	Menuiserie extérieur type 4	U	4,00		
MONTANT TOTAL € HT :						
TVA : 20,00 % :						
MONTANT TOTAL € TTC :						

En toutes lettres :

Document chiffré à :

Le responsable du marché :

Date :

L'entreprise "complété, lu et approuvé"
(mention manuscrite) -cachet et signature-